

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72122

Objet

Donation de Mme SARTIAUX
Frais d'expertise

DATE DE CONVOCATION

2 octobre 1972

DATE D'AFFICHAGE

2 octobre 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le six octobre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHÉ,
MM. BUJARD, STIPAL, DUFOUR, COLLE, BARDE, NAULIN, DOIREAU, MONTRON,
BROTREAU, LACHAUD, DOMEQ, BOUCHET, BARRIERE, BOUTET, TAP, Mme BIDEAU
K. PAPEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAIR par M. BARRIERE
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. me FAVIERE, MM. BUCHET, BERLAND, RIVIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 4 Août 72, le Conseil Municipal a accepté la donation consentie par Mme SARTIAUX et les charges y afférentes.

Me BARDON, expert judiciaire, a été chargé d'effectuer l'expertise judiciaire de la propriété de Mme SARTIAUX sise à VAUX S/MER.

Ses honoraires se montent à la somme de cinq cents francs (500 F).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les crédits inscrits au Budget Supplémentaire 1972, Chapitre 914, article 2302,

DECIDE :

- de fixer à 500 F le montant des honoraires dus à Me BARDON Guy, notaire honoraire, expert judiciaire, pour l'expertise de la propriété de Mme SARTIAUX.
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 914, art. 2302 du Budget Supplémentaire 1972.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance.

Pour extrait conforme au registre
Pour le Maire,
L'adjoint délégué,

